

Intervention de M. Pap Ndiaye, représentant permanent de la France

auprès du Conseil de l'Europe

Mercredi 4 octobre 2023 - Remise du prix de la balance de cristal

Monsieur le garde des Sceaux, cher Éric,

Monsieur le directeur des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe,

Monsieur le président de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice,

Madame la présidente du jury du prix balance de cristal,

Madame la secrétaire générale,

Messieurs les directeurs,

Mesdames et Messieurs les magistrats,

Mesdames et Messieurs,

Dans un contexte de remise en cause croissante des fondamentaux de l'État de droit sur le continent européen, nos chefs d'Etats ont adopté les Principes de Reykjavík pour la démocratie au nombre desquels figure l'engagement à garantir l'indépendance, l'impartialité et **l'efficacité de la justice.**

Ils se sont engagés à veiller au respect diligent de l'État de droit, au bénéfice de chaque citoyen, et à la **construction d'une communauté juridique européenne.**

J'ai pris récemment mes fonctions de Représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, et je peux pourtant déjà témoigner des liens forts entre le Conseil de l'Europe et la justice Française.

De nombreux magistrats participent aux négociations et réflexions qui permettent d'élaborer un corpus de normes, contraignantes comme non contraignantes, appelés à devenir les standards de nos démocraties européennes.

Je pense notamment à la rédaction d'une convention-cadre sur l'intelligence artificielle, les droits humains, la démocratie et l'État de droit.

Je pense également à la négociation d'une convention pour protéger les avocats des pressions, des menaces et des ingérences dans l'exercice libre et indépendant de leur profession.

Je pense aussi à la compilation des meilleures pratiques relatives à la déradicalisation, au désengagement et à la réinsertion sociale des personnes qui ont été condamnées pour des infractions liées au terrorisme.

Enfin un dernier exemple : les magistrats français ont participé, au sein du conseil consultatif des juges et celui des procureurs, à l'établissement d'un Avis sur la **liberté d'expression des juges** et d'un autre sur le rôle des procureurs dans la **protection de l'environnement**, sujets cruciaux aujourd'hui pour tous les systèmes judiciaires des 46 EM.

Cette communauté juridique européenne se forge également grâce à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme, que chaque juge est tenu d'appliquer au quotidien conformément au principe de subsidiarité.

Le dialogue est particulièrement fructueux et régulier entre les juges français et la Cour EDH à travers le Réseau des cours supérieures, des conférences ad hoc (comme la Conférence à venir du 13 octobre prochain sur le Protocole 16) mais aussi par des rencontres très fréquentes entre les magistrats de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat avec la Cour EDH.

Ce n'est pas un hasard si la 1ère demande d'avis consultatif présentée sur le fondement du Protocole 16 est venue de la Cour de cassation, après que la ratification française a permis son entrée en vigueur.

L'efficacité de la justice est également au cœur des missions du Conseil de l'Europe.

Pour progresser sur ce sujet, la France et tous les Etats membres peuvent compter sur la Commission européenne sur l'efficacité de la Justice, plus connue sous l'acronyme de CEPEJ.

La CEPEJ, est sûrement l'une des structures du Conseil de l'Europe les plus connues des magistrats français, notamment grâce aux statistiques, tableaux de bord et évaluation de nos systèmes judiciaires qui permettent de nous comparer avec nos voisins européens et de mesurer les progrès accomplis ou qui restent à parcourir.

Mais la CEPEJ, c'est beaucoup plus que cela et j'ai pu le mesurer lors de l'échange de vues qui s'est tenu au début de ce mois de septembre entre M. Depasquale et le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

De très nombreux ambassadeurs ont pris la parole pour plébisciter la CEPEJ et souligner l'utilité de ses travaux et des outils concrets qu'elle met à la disposition des décideurs publics et des praticiens de la justice.

Cette utilité nous pouvons la mesurer en France aussi, où nous nous sommes engagés dans un mouvement de modernisation profonde de la justice, à la suite d'un exercice de consultation d'une durée de 8 mois, les Etats généraux de la justice.

Dans les réflexions qui ont été menées sur l'efficacité de la justice, les rapports et travaux de la CEPEJ, ainsi que les outils concrets développés dans les groupes de travail, ont joué un rôle important et continuent à nous inspirer.

Les thématiques sont les mêmes car le Conseil de l'Europe est au cœur des préoccupations actuelles et défis concernant la justice :

- répartition de la charge de travail et pondération des affaires judiciaires,
- numérisation de la justice,
- utilisation de l'intelligence artificielle dans le champ judiciaire,
- accès à la justice

Sur tous ces sujets, les travaux de la CEPEJ viennent enrichir nos réflexions et nos pratiques.

Le **prix Balance de Cristal**, permet ainsi d'identifier et de faire connaître des pratiques innovantes, récemment mises en œuvre, facilement applicables à d'autres pays ou institutions et dont l'efficacité est mesurable.

Vous l'avez rappelé Monsieur le garde des Sceaux, la France avait eu l'honneur de recevoir ce

prix, il y a deux ans, pour le « Dépôt de plainte simplifié à l'hôpital pour les victimes de violences conjugales ». Ce prix correspondait à l'engagement de notre pays dans la lutte contre les violences conjugales qui se concrétisait également par la Présidence Française du Comité des parties de la Convention d'Istanbul.

Les trois lauréats de cette année contribuent également à apporter une réponse très concrète aux préoccupations majeures de nos systèmes judiciaires :

- Comment rendre la justice accessible aux mineurs victimes et mieux recueillir leur parole ?
- Comment l'institution judiciaire peut mieux accompagner les victimes ?
- Comment permettre à la justice de prendre en compte les défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés ?

Quelle que soit l'équipe qui remportera le prix ce soir, toutes ces réalisations pourront inspirer les Etats membres du Conseil de l'Europe, contribuer à la **construction d'une communauté juridique européenne et permettre à la justice d'être plus efficace** et plus proche des citoyens.

Être plus proches, plus efficaces, c'est une réponse politique, au sens le plus noble du terme, à la crise démocratique de nos pays, à la défiance que l'on voit souvent à l'égard des institutions et auxquelles nous devons, nous allons collectivement répondre.

Je vous remercie.